



■ Le 29 juillet, s'est tenue la commission de suivi de l'Accord ARNAVANT portant sur l'organisation du travail ■ Plusieurs points ont été abordés par **Sud**, pour les agents du matin, de la 15h/22h et de la nuit ■ Si certains tentent de s'approprier certaines brigades, comme s'ils en étaient les patrons, ils auraient dû, lors de cette commission aborder eux-mêmes les revendications de « leurs brigades » ■ C'est bien **Sud** qui a relevé les problèmes du personnel (et pas brigades), et pourtant **Sud** ne s'auto-proclame pas le patron de celles-ci.

Régime du matin...

Nous avons relevé la problématique de l'effectif liée aux 20% de personnes inaptés sur diverses positions de travail (ce n'est pas la faute des agents, mais bien de la restructuration et de la fermeture du CSQ + de Marseille Ville CTC).

Nous avons rappelé que les agents ont été contraints de faire pendant plus de deux mois des heures supplémentaires et qu'ils travaillent encore en surnombre.

La Direction est consciente de la situation et nous a annoncé que certains agents seront reconvoqués par la Médecine du Travail.

Régime de la 15h/22h...

La problématique de l'effectif, là aussi, a été évoquée pour ce régime de travail. Trois appels à candidatures ont été lancés et la clôture de ceux-ci est prévue fin Septembre (liée avec la fermeture de Marseille Ville CTC). Lors du conflit du 25 mai et de la commission de suivi du 17 juin, **Sud** avait sollicité un départ à 21h50/55.

La Direction nous avait confirmé que ce départ était soumis à « l'intelligence managériale ». Nous avons encore sollicité la Direction et elle nous a affirmé qu'en Septembre/Octobre une vision sera faite par rapport au trafic (montée en charge).

Le rappel de l'affectation de trois agents sur la MTI-PF (en attendant la décision de Cassation « 4 agents... ») du début à la fin de vacation et non deux au bon vouloir des cadres, les plans de tri (SUD n'a pas signé l'accord Vaugirard, pourtant signé par des OS disant ne pas signer n'importe quoi mais qui sont incapables de le faire appliquer !).

Régimes de nuit...

Toujours, l'effectif... Pourtant, lors d'un ETC de la Direction de la PIC, un nombre conséquent d'appels à candidatures avait été annoncé. A ce jour, seulement deux appels à candidatures ont été lancés. La Direction a caressé l'espoir de la signature de l'accord de la fermeture de Marseille Ville CTC...par **Sud** ?!?

Un téléphone, ainsi qu'un point d'eau fraîche au TNM ont été réclamés. L'excuse de la Direction : c'est que pour l'installation d'une fontaine à eau, la condition est son alimentation (à l'étude...).

Nous avons aussi demandé que le Baby-foot de Marseille Ville (acté par le Directeur du CTC le 13 juillet) soit réparé et mis dans la salle de repos.



Tous régimes...

Nous avons exigé que la Direction intervienne rapidement auprès du gérant des distributeurs dont les tarifs sont prohibitifs pour les agents (**ex : café à 0,40€ et à la DOTC 0,25€**). La Direction va prendre contact avec l'entreprise.

La demande d'un ou deux bacs à sable pour les fumeurs a été faite, pour le coin fumeur (*escalier côté quai*). Validée !

Lors de la commission de suivi du 17 juin, nous avons demandé une avancée couverte pour le coin fumeur, ainsi que le local à motos (*trop petit*). La Direction nous avait pourtant répondu, qu'elle avait adressée une demande à la Direction de l'Immobilier. A ce jour aucune demande de travaux n'a été lancée !

Accord de Marseille Ville CTC...

Le 23 juillet, l'accord de la fermeture du CTC était proposé à la signature à l'ensemble des Organisations Syndicales.

Sud a pris la responsabilité de ne pas signer cet accord, car contrairement à d'autres (... *suivez notre regard...*), **nous avons consulté et fait voter le personnel en toute Démocratie**, comme nous l'avons toujours fait !

Résultat du vote :

- ☞ **Brigade C** : 16 votants, 11 contre et 5 pour ;
- ☞ **Brigade D** : 15 votants, 14 contre et 1 abstention ;
- ☞ **Brigades de jour** : 10 votants, 7 contre et 3 abstentions.

Primes de l'accord fluidité et l'accord PIC...

La DOTC 13 a acté le paiement des primes, pour les agents de la PIC des deux sites, pour la paye du mois d'août (**Vacations supplémentaires, Mobilités Géographique, Mobilités Fonctionnelle ainsi que la pondération de 10% de la Mobilité Fonctionnelle pour les agents d'Arnavant « ZUS »**). Pour les heures de nuit, le versement se fera sur la paye des mois de Septembre et Octobre prochains.

Solidaires Unitaires et Démocratiques, ce n'est pas l'Empire !

Ceux qui s'autoproclament « Empereur » feraient mieux de retourner d'où ils viennent, là où ils sont le mieux, dans leur petit bureau de chef, à donner leur avis (**pas toujours très éclairé...**) sur tout et n'importe quoi (**surtout n'importe quoi !**), et arrêter d'emmerder ce qui revendiquent et qui continuerons à le faire !



La grève générale commence le 07 Septembre 2010 pour repousser une réforme injuste qui nous fait supporter tout le poids de ce que devrait payer les patrons. Prenons note et préparons nous à lutter !!!

➡ **La Dictature c'est : ferme ta gueule et obéis !**

➡ **La Démocratie c'est : le personnel décide de son sort !**